

Handicap : du nouveau à la rentrée 2025

Le transport d'élèves en ULIS ne sera plus automatiquement pris en charge par le Département à partir de septembre.

En 2023, le transport d'élèves en situation de handicap avait suscité une controverse quand le Conseil départemental de la Manche s'était mis en règle avec la législation, à savoir lancer un appel d'offres. Cela s'était traduit par une attribution de ces marchés à des sociétés hors département, pas toujours au niveau, au détriment de sociétés locales de taxis. Deux ans plus tard, le Département prend les devants en anticipant la fin de la prise en charge systématique du transport des élèves en ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) pour la rentrée de septembre.

Là encore, la mesure est présentée comme un alignement sur la réglementation. « **Depuis 2023, nous n'assurons plus de nouvelles demandes de transport des élèves d'ULIS sans notification de la CDAPH** (accord de la Commission des droits des personnes handicapées) **mais nous avons maintenu le dispositif pour les élèves qui étaient déjà pris en charge**, souligne Nicole Godard, vice-présidente à la cohésion sociale. **Il pourra y avoir des dérogations, pour des enfants très éloignés par exemple. Ce sera du cas par cas : chaque famille va être appelée.** »

Un budget annuel de 3,5 millions

Ces élèves d'ULIS sont 150, sur un nombre total de 400 élèves. 336 sont transportés par taxis, 66 par leurs familles lesquelles sont ensuite indemnisées. La règle pour bénéficier du transport est de pâtir d'un handicap « **dont la gravité ne permet pas à l'élève d'utiliser seul les transports en commun** ».

Cette rentrée 2025 sera aussi importante avec un nouvel appel d'offres lancé aux sociétés de taxis, divisé en dix lots et valable pour une durée de trois ans cette fois. « **Le résultat est attendu pour juin 2025**, précise Ugo Paris, **On ne sait jamais à l'avance combien de familles seront concernées.** » Selon les services sociaux du Département, les besoins sont en constante augmentation : + 15 % de dossiers en 2024 et un budget annuel de l'ordre de 3,5 millions d'euros.

Christophe LECONTE.



La remise à plat du transport d'élèves en situation de handicap à la rentrée 2023 avait engendré de nombreux problèmes. Archives Ouest-France